

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

2026-068

Arrêté N° _____ /MEMC/SG/DGCM
portant retrait du permis de recherche de l'or n°2082
dénommé « SORONKINA » de Monsieur
OUEDRAOGO Mahanmadou « IFU : 00136665Z ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ; ✓
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; ✓
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; ✓
- Vu le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- Vu le décret n°2025-1659/PF/PRIM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MJDHRI/MICA/MEEA du 30 décembre 2025 portant retrait et autorisation de retrait sans indemnisation ni dédommagement de titres miniers détenus par OUEDRAOGO Mahanmoudou, Salma International SARL, Salma Mining SA et Mining International Service SARL. ✓
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- Vu l'arrêté n°2023-509/MEMC/SG/DGCM du 14 décembre 2023 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°2082 dénommé « SORONKINA » de Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou « IFU : 00136665Z » ; ✓



Vinac Fw 72

du 20/02/2026

P

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Il est retiré à **Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou** le permis de recherche n°**2082** dénommé « **SORONKINA** » situé dans les communes de **Loropéni et de Kampti**, province du **Poni**, région du **Djôrô** pour fait de poursuite pour fraudes, blanchiment de capitaux et atteinte grave aux règles sécuritaires. ✓
- ARTICLE 2 :** le présent arrêté abroge l'arrêté n°2025-0050/MEMC/SG/DGCM du 6 février 2025 portant suspension du permis de recherche n°2082 dénommé « **SORONKINA** » de Monsieur **OUEDRAOGO Mahanmadou** (IFU : 00136665Z). ✓
- ARTICLE 3 :** Les bâtiments, tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur ce périmètre sont devenus la propriété de l'Etat. ✓
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso. ✓

Ouagadougou, le

27 FEV 2026


Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Etat



Ampliations :

- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- DREMC / Djôrô
- 1- DDII
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP/ITIE
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 3- Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou
- 1- Gouvernorat / région du Djôrô
- 1- Haut-Commissariat / province du Poni
- 1- Mairie/ commune de Loropéni
- 1- Mairie/commune de Kampti
- 1- J.O.
- 1- Archive/chrono